



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

**Arrêté temporaire n°2023/0317
PORTANT DEROGATION DE L'ARRETE PM 2018-075
ET DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE DU 22 AVRIL 2016**

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint
CONSIDERANT que des travaux pour le programme national de modernisation du réseau SNCF rendent nécessaire de déroger l'arrêté PM 2018-075 à partir du 01/06/2023 jusqu'au 31/03/2024

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 01/06/2023 et jusqu'au 31/03/2024, suite aux travaux ferroviaires nocturnes prévus de 22 heures à 7 heures sur la commune de Biganos, la SNCF est autorisée à déroger à :

- l'arrêté PM 2018-075 relatif aux bruits de voisinage et professionnels
- l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016, relatif aux bruits de voisinage, comme stipulé dans son article n°3 que "des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et des jours autorisés".

Article 2 : L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Fait à Biganos, le 31/05/2023
Pour le Maire, par délégation,**



Georges BONNET

DIFFUSION:

- Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos
- Monsieur le Chef de service de la police municipale de Biganos
- SDIS 33
- Monsieur Le Maire de Biganos
- SNCF